



# VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

GRAND PLACE, 39 - 7090 BRAINE LE COMTE

---

## Concerne : Octroi de la prime à l'installation de panneaux solaires

La prime est accordée à tout bénéficiaire de la prime octroyée par la Région wallonne pour l'installation d'un chauffe-eau solaire pour autant que cette installation soit implantée sur le territoire de la Ville de Braine-le-Comte, conformément aux règlements d'urbanisme.

Pour bénéficier de la prime, le demandeur doit introduire auprès du Collège Communal les documents suivants :

- La notification (ou toute autre preuve officielle) de l'octroi de la prime régionale par la Région wallonne ;
- La copie du formulaire de demande de prime régionale, dûment complété ;
- La copie des factures d'achat et d'installation ainsi que des preuves de paiement.

Dans la limite des crédits budgétaires, la prime est libérée au demandeur dans les trois mois de la décision prise par le Collège Communal.

---

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF A LA PRESENTE LETTRE PEUT ETRE OBTENU AUPRES DE  
VANACHTER CARINE - TEL. 067/874.862 - FAX 067/56.05.20

COMPTES FINANCIERS : DEXIA 091-0003618-58 - C.C.P. 000-0019386-83

E.MAIL : [administration@braine-le-comte.be](mailto:administration@braine-le-comte.be)

URL : [www.braine-le-comte.be](http://www.braine-le-comte.be)